Dans cette évaluation pratique, vous devez préparer les déclarations d’impôts d’une société, ainsi que les déclarations personnelles de deux particuliers.

Cette évaluation pratique totalise 100 points qui seront ramenés à 39 points.

N. B. — Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep@distance, la note obtenue pour cet examen sera diminuée au maximum de 10 % pour tout manquement à la qualité de la langue (0,5 % par erreur). Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe.

S’il survenait des difficultés techniques inhabituelles (panne de réseau, d’électricité, etc.) ou une situation d’urgence, contactez le Cégep@distance dans les plus brefs délais.

RAPPEL : Lorsque vous aurez terminé et transmis l’évaluation pratique, vous devrez par la suite consulter régulièrement la messagerie du cours afin de prendre connaissance de la lettre vous invitant à prendre rendez-vous pour l’entrevue téléphonique.

BON SUCCÈS !